



**MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
ET DES DOMAINES
A.G.I.D.**



**A L'OCCASION DE LA CRÉATION DE LA NOUVELLE DIRECTION DES GRANDS
CONTRIBUABLES (DGC), L'AGID PROCÈDE AU RECRUTEMENT DE
26 AGENTS DES IMPÔTS**

1. Conditions à remplir :

- Pour les candidats extérieurs à l'AGID, être né à partir du 1er janvier 1983¹;
- Être titulaire d'un diplôme de Bac + 2;
- Posséder des connaissances en comptabilité commerciale;
- Maîtriser la langue française écrite et orale et les outils bureautique (Word et Excel).

La production des diplômes sera exigée en cas de succès aux épreuves écrites, pour pouvoir passer l'épreuve orale d'admission; les originaux des diplômes, accompagnés d'une copie certifiée conforme, seront présentés au moment de l'épreuve orale.

La présentation de la carte nationale d'identité sera exigée avant chacune des épreuves écrites.

2. Epreuves du concours :

- Epreuves d'admissibilité:
 - comptabilité commerciale (durée : 2 heures);
 - Composition, en langue française, sur un sujet d'ordre économique ou social (3 heures);
 - Mathématiques/logique/orthographe (deux heures).

Ces épreuves seront corrigées par un cabinet privé, extérieur et indépendant.

- Epreuve orale d'admission : conversation avec le jury.

Les épreuves écrites et orales auront lieu à Moroni courant février 2018.

Les candidats admissibles seront convoqués individuellement aux épreuves orales qui auront lieu à Moroni.

3. Formation :

Les lauréats suivront une formation probatoire à Moroni non rémunérée de 240 heures au total, de mars à juin 2018 dans les matières suivantes :

- Comptabilité générale et analytique;
- Informatique;
- Gestion et management des entreprises;
- Législation commerciale;
- Législation fiscale;
- Contrôle fiscal.

4. Affectations:

A l'issue de la formation, les lauréats ayant atteint un niveau satisfaisant seront affectés à la Direction des Grands Contribuables (DGC) comme contrôleurs stagiaires, contractuels de l'AGID et rémunérés selon la grille de la Fonction publique.

Les lauréats actuellement fonctionnaires et en fonction à l'AGID, conserveront leur grade actuel.

5. Présentation des candidatures et convocations :

Les candidats devront remettre les formulaires de candidatures au Secrétariat du Directeur général de l'AGID ou aux Secrétariats des Directeurs régionaux à Anjouan ou Mohéli avant le:

mardi 6 février 2018 à 13 heures, délai de rigueur

¹ Sauf pour les candidats actuellement fonctionnaires à l'AGID, pour lesquels aucune limite d'âge n'est exigée.